

12 juin 2017

AVIS
du Conseil économique, social, culturel et environnemental de Saint-Barthélemy
sur les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour
du Conseil territorial du 19 juin 2017

Saisi le 6 juin 2017 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 19 juin, et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy a émis l'avis suivant :

Point n°4 de l'Ordre du Jour du Conseil Territorial : Compte de gestion 2016

Le CESCE prend acte des comptes de gestion 2016 et salue la bonne administration des finances de la Collectivité et sa capacité d'autofinancement.

Néanmoins, eu égard à la trésorerie dont bénéficie la Collectivité - un excédent de 80 millions d'euros - le CESCE, souhaite souligner l'opportunité, pour la Collectivité, de profiter de ce contexte favorable pour recourir à l'emprunt.

D'une part, outre le fait de bénéficier de taux d'intérêts actuellement très bas, un recours à des financements externes, pour certains investissements, permettrait de préserver le bon niveau de trésorerie de la Collectivité et de s'en servir de garantie si nécessaire.

D'autre part, en l'état actuel des finances de la Collectivité, cette dernière pourrait tirer profit de cette position confortable pour mieux négocier avec les établissements prêteurs plutôt que d'attendre d'en avoir besoin si sa situation de trésorerie venait à se dégrader dans les années à venir, voire que les taux viennent à augmenter.

Le CESCE estime que le recours à l'emprunt présenterait des avantages certains dans le contexte actuel et ne pas y recourir reviendrait à ne pas s'autoriser le confort financier que le bilan lui autorise.

Enfin, le recours à l'emprunt permettrait aussi de mieux justifier certaines décisions d'investissements plutôt que d'autres, l'excédent de trésorerie actuel pouvant être considéré comme une aubaine à "dépenser".